



# POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUE ET ALCOOL

## PORTÉE

---

La présente procédure s'applique à tous les salariés de Lumi-O|InnovaPlas, à Drummondville, à St-Jérôme et à Wickham.

## OBJECTIF

---

L'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail. À ce titre, l'employeur s'engage à fournir et à maintenir un milieu de travail exempt de drogue et d'alcool.

## LA POLITIQUE

---

L'employeur applique la tolérance zéro quant à la consommation, l'usage, la possession, la vente ou la distribution de drogue, incluant le cannabis et ses dérivés, l'alcool et autres substances similaires sur les lieux de travail ainsi que sur l'ensemble des terrains et/ou espace qui sont propriétés de l'entreprise.

Aucun employé n'est autorisé à se présenter sur le lieu de travail et/ou travailler sous l'influence de drogue, incluant le cannabis et ses dérivés, et sous l'influence de l'alcool;

- 1- Tout employé qui contreviendrait à cette directive se verra refuser l'accès aux lieux de travail, et ce, sans préavis;
- 2- D'un point de vue légal, la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles prévoit que tout employé doit participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accident du travail sur le lieu de travail, y compris la dénonciation de situations reliées à l'usage de drogue, d'alcool et autres substances similaires;
- 3- Tout employé aux prises avec une problématique liée à l'usage d'alcool, de drogue ou à la prise de médicaments doit le dénoncer à l'employeur sans délai. L'employeur s'engage à respecter la confidentialité de l'information. L'employeur pourra par la suite orienter le salarié vers une ressource appropriée;
- 4- L'employeur se réserve le droit de demander une évaluation médicale et/ou d'exiger un test de dépistage.

## SANCTION EN CAS DE NON-RESPECT

---

L'employé qui ne respecte pas le contenu de la présente politique s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.